





### Autorisations d'absences facultatives

Elles ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance que l'autorité compétente peut accorder sous certaines réserves.

MOTIFS	DUREE	CONDITIONS D'ATTRIBUTION (justificatif à fournir au service DIPATE 2)
<b>Fonctions publiques électives non syndicales.</b>	Possibilité de facilités de service pour participer aux campagnes électorales.	Candidature aux fonctions publiques électives.
<b>Candidature à un concours de recrutement ou examen professionnel.</b>	Jours indiqués sur la convocation.	Copie de la convocation et justificatif de présence.
<b>Mariage ou PACS.</b>	5 jours ouvrables.	Certificat de mariage ou de PACS.
<b>Aménagement d'horaire pour femmes enceintes.</b>	1 heure maxi par jour aux heures d'arrivée et de départ.	A compter du 3 <sup>ème</sup> mois de grossesse, sur avis du médecin chargé de la prévention.
<b>Séances préparatoires à l'accouchement.</b>	Durée de la séance.	Seulement quand les séances ne peuvent avoir lieu que durant les heures de service.
<b>Allaitement.</b>	1 heure par jour en deux fois.	Dans la mesure où l'enfant est proche du lieu d'affectation.
<b>Naissance ou adoption d'un enfant.</b>	3 jours ouvrables au conjoint ne bénéficiant pas du congé de maternité ou d'adoption, à prendre dans les 15 jours qui précèdent ou qui suivent la naissance de l'enfant. Ces 3 jours peuvent être cumulés avec le congé de paternité, qui est de 11 jours consécutifs (18 jours pour une naissance multiple) à prendre dans les 4 mois suivant la naissance de l'enfant.	Copie du livret de famille ou du jugement d'adoption.
<b>Décès ou maladie très grave du conjoint, des père et mère, des enfants ou de la personne liée par un PACS.</b>	3 jours ouvrables (+ délai de route éventuel de 48 heures).	Certificat de décès ou certificat médical.
<b>Garde d'enfant malade.</b>	Si les deux parents peuvent en bénéficier : 6 jours pour un temps plein, 4,5 jours pour un $\frac{3}{4}$ temps, 3 jours pour un $\frac{1}{2}$ temps. Si l'intéressé est seul à en bénéficier ou élève seul son enfant : 12 jours pour un temps plein, 9 jours pour un $\frac{3}{4}$ temps, 6 jours pour un $\frac{1}{2}$ temps.	Présentation d'un certificat médical.
<b>Cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse.</b>	ces autorisations ayant pour objet d'éviter la propagation des maladies contagieuses (variole, diphtérie, méningite cérébro-spinale), ne seront accordées que si les mesures prophylactiques se révéleraient insuffisantes.	Présentation d'un certificat médical d'un médecin assermenté par l'administration.
<b>Fêtes religieuses.</b>	Dates publiés au bulletin officiel chaque année.	Demande écrite de l'agent. Selon leur confession, les agents peuvent obtenir des autorisations d'absence, dans la mesure où leur absence demeure compatible avec le fonctionnement normal du service.